



straed — rue J. Monnet
22140 KAWAN — CAVAN
02 56 35 51 21
sekretourva@div-yezh.bzh

3 straed al Lezenn — rue de la Loi
56000 GWENED — VANNES
06 21 83 83 30
contact@kelennomp.bzh



Monsieur David Menier
Président de l'Université de Bretagne Sud
Cabinet de la Présidence
27 rue Armand Guillemot
CS 7030
56321 LORIENT Cedex

Cavan/ Vannes, le 28 mai 2025

Copie à :

Mme Hélène Insel, Rectrice de l'académie de Rennes, Chancelière des Universités,
M. Stéphane Caron, Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Morbihan
M. Loïg Chesnais-Girard, Président du conseil régional de Bretagne,
M. David Lappartient, Président du Conseil Départemental du Morbihan
M. Ronan Loas, Vice-président délégué à la culture, à l'enseignement supérieur et à la recherche au Conseil départemental du Morbihan

OBJET : Demande de création d'une licence Professorat des écoles (LPE) bilingue français-breton.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement a annoncé le 28 mars la relance de la réforme de la formation initiale des enseignants, et plus spécifiquement celle du 1er degré.

Cette annonce s'accompagne de la création de la création des Licences de Professorat des Écoles (LPE) à partir de la rentrée 2026. Ces nouvelles licences (LPE) vont ainsi remplacer au plan national les 25 licences de Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE), créées en 2021.

Le Gouvernement a ainsi annoncé par voie de presse (Le Monde, 28/03/25) que *“les maquettes de formation sont en cours de concertation avec l'association France université”* et qu'un *“un cadrage sera fixé par un arrêté publié dans les prochaines semaines”*.

En Bretagne (Académie de Rennes), cette licence PPPE avait pris une forme bien spécifique car il s'agissait d'une licence bilingue français-breton, installée au lycée de l'Iroise à Brest avec des formateurs de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO).

Face au succès de cette licence expérimentale qui a rencontré un public d'étudiants non bretonnants (une première promotion de près de 25 étudiants sortira en juin 2025), il est aujourd'hui envisagé une licence bilingue équivalente dans le cadre de la nouvelle licence LPE à l'université de Rennes 2.

Cependant, aucun projet de ce type n'est aujourd'hui envisagé pour l'Université de Bretagne Sud alors que l'expérience réussie de la licence PPPE à Brest démontre clairement l'intérêt d'une telle formation pour former de futurs enseignants bilingues et pallier le manque d'enseignants bilingues, notamment dans le département du Morbihan.

... / ...

Il était de plus indiqué dans l'article C3 de la convention spécifique de mars 2022 pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne (2022-2027), signée par l'université de Bretagne Sud que : *“L'académie s'engage à développer des licences Parcours professionnel professorat des écoles (PPPE) bilingue français-breton, en partenariat avec les universités bretonnes. Une première classe sera ouverte au lycée de l'Iroise à Brest. En fonction de l'intérêt manifesté par les étudiants sur ce dispositif préparant plus d'étudiants à l'entrée en master MEEF, de nouvelles classes pourront être ouvertes sur le territoire breton. Les étudiants débutants en langue bretonne pourront, entre la L1 et la L2, suivre une formation intensive de 9 mois dans un centre agréé et bénéficier des dispositions de l'article A52*.”*

** article A 52 : “Dans le cadre des actions expérimentales, la Région soutient la mise en place de formations professionnelles spécialisées pour partie ou en totalité assurée au moyen de la langue bretonne.”*

Nous vous demandons donc d'étudier la création d'une licence LPE dans le cadre des propositions de nouvelles licences pluridisciplinaires qui doivent être déposées d'ici l'automne auprès du Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour accréditation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos sentiments les plus cordiaux.

Le Président de Div Yezh Breizh, Eddy Penven

La Présidente de Kelennomp, Mallorie Creac'h

Avec le soutien des parlementaires du Morbihan, signataires de ce courrier :

M. Jean-Michel Jacques, député du Morbihan

M. Damien Girard, député du Morbihan

Mme Anne Le Hénanff, députée du Morbihan

Mme Nicole Le Peilh, députée du Morbihan

M. Paul Molac, députée du Morbihan

M. Jimmy Pahun, député du Morbihan

M. Simon Uzenat, sénateur du Morbihan